

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIE-ET-ANGONNES

Conformément aux dispositions des articles L52.11 et L2121.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la commune de Brié-et-Angonnes, dûment convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, le **24 septembre 2012**, sous la présidence de Robert MEYER, Maire. Date de convocation des conseillers municipaux et affichage à la porte de la mairie : 18 septembre 2012.

**Présents** : Madeleine BONZI, Dominique JAIL, Robert MEYER, Yves MARKOWICZ, Amable GARCIA, Céline ASTIER, Nicolas GROJEANNE, Nicole BOULEBSOL, Jean-Marie ROUSSET, Jean-François EXCOUSSEAU, Géraldine MONTESINOS, Bernard CHARVET.

**Excusés** : René SESTIER, Sylviane BIZET, Xavier VIGOUROUX, Philippe MOURRAT.

**Absents** : Daniel CHAZAL, David AUBENAS.

**Procurations**: René SESTIER a donné procuration à Dominique JAIL, Sylviane BIZET a donné procuration à Nicolas GROJEANNE, Xavier VIGOUROUX a donné procuration à Yves MARKOWICZ. En l'absence de David AUBENAS, la procuration de Philippe MOURRAT n'est pas validée.

**Secrétaire** : Amable GARCIA.

### ➤ Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03/07/12.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ Récapitulatif des délégations consenties au Maire au cours du deuxième trimestre. Le Maire donne lecture de l'utilisation des délégations, confiées par l'assemblée municipale par délibération du 14/03/2008, au cours du 2ème trimestre 2012.

| Date       | Type    | Entreprises                   | Objet / marchés en procédure adaptée   | Montant TTC  |
|------------|---------|-------------------------------|--|--------------|
| 09/05/2012 | Travaux | SCREG Sud-Est                 | Avenant n°1 de prorogation des délais des travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale                   | /            |
| 05/06/2012 | Travaux | Groupement Fileppi / Converso | VRD et sécurisation de Brié-Bas et de la traversée des Angonnes<br>Lot n°1 : Travaux secteur Brié-Bas                  | 718 173,52 € |
| 05/06/2012 | Travaux | SCREG Sud-Est                 | VRD et sécurisation de Brié-Bas et de la traversée des Angonnes<br>Lot n°2 : Sécurisation de la traversée des Angonnes | 196 144,00 € |

| Date       | Type                               | Entreprises        | Objet / contrats renouvelés                       | Montant TTC |
|------------|------------------------------------|--------------------|---|-------------|
| 30/04/2012 | Contrat de prestations             | SICLI              | Vérification annuelle des extincteurs             | 592,02 €    |
| 01/05/2012 | Contrat de prestations             | Sogelink (DICT.FR) | Gestion des déclarations de travaux sur la voirie | 299,00 €    |
| 04/06/2012 | Contrat de prestations et location | RICOH              | Leasing et entretien de 3 photocopieurs           | 13 644,56 € |

➤ **Demande de subvention sur les travaux d'assainissement de 2013.** Par courrier en date du 04/07/2012, reçu en mairie le 10, le Directeur du Territoire de l'Agglomération grenobloise nous informait que les dossiers de demandes de subvention, que nous souhaitons voir être examinés au titre de la programmation 2013, devaient être adressés, accompagnés des pièces nécessaires à l'instruction, au plus tard le 31/08. Passé ce délai, la collectivité ne pouvait plus être inscrite au contrat territorial de 2013, et, de ce fait, prétendre à bénéficier d'une aide financière du Département.

Compte tenu de la période estivale, la consultation préalable de la commission des travaux n'a pu être envisagée dans les délais requis. Dans ces conditions nous avons fait parvenir dans les temps impartis les dossiers susceptibles d'être retenus à un programme subventionné, sans pour autant anticiper la décision finale de l'assemblée municipale. Il s'agit des dossiers suivants :

- ▲ **Secteurs de Pierre Grosse et du Coin (2ème tranche)** : le projet, estimé à 391.431,25 € HT, permettrait de raccorder 42 foyers et de supprimer 5 points noirs.
- ▲ **Secteur des Tronches (lotissement le Grand Pré)** : 23 habitations, classées essentiellement comme points noirs, seraient raccordées à l'assainissement pour un montant de 215.096 € HT.

D'ores et déjà, il s'avère impossible pour nos finances de réaliser concomitamment les deux projets. Sous réserve de l'avis technique qui sera donné par la commission des travaux le 25.09.2012, le Maire propose de retirer le dossier d'extension du réseau d'assainissement des secteurs de Pierre Grosse et du Coin et de privilégier en 2013 les travaux de raccordement à l'assainissement des Tronches. Le point inscrit à l'ordre du jour est mis au vote. Il est approuvé à la majorité, à une abstention près, celle de Jean-François Excousseau.

Vote: favorable à la majorité

➤ **Demande de subvention sur les travaux de sécurisation dans la traversée des Angonnes (2ème tranche) de 2013.** Le dossier des aménagements de la Route Départementale n° 112, concernant la traversée des Angonnes, de l'entrée du carrefour du chemin Grand Champ à la sortie d'agglomération sur les Angonnes en direction d'Herbeys, a été finalisé en 2011. Compte tenu de l'importance du projet estimé à 503.370 € HT, les aménagements ont été fractionnés en plusieurs tranches. La collectivité a commencé en juin 2012 la première tranche des travaux, consistant à la mise en place de feux tricolores alternés avec modification du carrefour de la Chapelle et la création d'un espace arrêt de bus sécurisé avec cheminement piétons. Elle devrait se terminer prochainement.

Nous avons présenté, au titre du contrat territorial de l'agglomération grenobloise 2013, la deuxième tranche de travaux, comprenant les aménagements du carrefour des Vignes en liaison avec la RD112 et la continuité du trottoir côté nord, estimée à 103.300 euros HT.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Demande de financement pour les actions de valorisation de l'Espace Naturel Sensible de l'étang des Longs de 2012 à 2015.** Par délibération en date du 3 juillet dernier, l'assemblée municipale a approuvé le programme d'actions d'investissement et de fonctionnement pluriannuel de l'espace naturel sensible des Longs, intégré depuis le 12 décembre 2000 dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département. Les travaux de 2012, liés à la prévention et à l'entretien du site, devraient débuter au cours du second semestre. Dans le cadre de ce programme, qui s'échelonnait de 2012 à 2015, nous sollicitons une aide financière du Conseil Général de l'Isère et la Commission Locale de l'Eau.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Plan de financement des travaux du transformateur électrique du Ruisselet.** Suite à la demande d'ERDF, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, des travaux au niveau du poste du Ruisselet. Ils consistent en une mutation du transformateur d'une puissance actuelle de 100 Kva à 160. Le SEDI réalisera le chantier estimé à 2.160 euros TTC. La contribution de la collectivité s'élève à 361 euros TTC.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Remise gracieuse de pénalités de retard occasionnées par un défaut de paiement à la date d'exigibilité.** Par courrier du 02/08/2012, le Centre des Finances Publiques de Grenoble Amendes nous adresse, avec avis favorable, une demande de remise gracieuse de pénalités de retard de 564 euros. Les paiements des 2 échéances des taxes d'urbanisme liées au permis de construire de M. Charles MESSINA ont été effectués après les dates limites. Il est rappelé qu'un recours a été déposé en 2010 devant le Tribunal Administratif de Grenoble, sans décision connue à ce jour.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Modifications apportées à la participation pour le financement de l'Assainissement Collectif et à la participation aux frais de branchement.** Lors de la séance du 03/07/2012, le Conseil Municipal a institué la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) et la participation aux frais de branchement. Dans un souci d'uniformisation entre les abonnés du service d'assainissement, les montants des participations réclamés seront exprimés en euros TTC.

Par ailleurs, pour répondre à la demande exprimée par plusieurs conseillers, le Maire propose de porter le délai de recouvrement de la PAC sur 3 ans au lieu de 2 ans.

Les modalités de recouvrement des participations, qui ne sont pas assujettis à une révision annuelle, sont fixées comme suit :

✦ **Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) :** payables en trois versements annuels respectivement de 500 €, 500 € et 1 000 €.

✦ **Participation aux frais de branchement :** payables en deux versements annuels de 500€.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Conventionnement pour la création d'un aménagement sécuritaire aux Angonnes sur propriété privée.** Afin de sécuriser la sécurité des piétons, la collectivité a créé un trottoir le long de la propriété de M. Gérard Hébert. La largeur disponible étant trop étroite, nous avons besoin d'élargir le domaine public afin de créer cet aménagement sécuritaire. Un cabinet de géomètres a procédé à l'arpentage de la surface nécessaire qui représente 32 m<sup>2</sup> sur une largeur de 44,10 ml et une profondeur allant, selon endroit, de 1,50 à 0,10 ml. En contre partie de la cession du terrain, la collectivité prend à ses frais la réalisation d'un muret avec un grillage, ainsi que la pose d'un portail (composé d'une ossature métallique recouvert de panneaux rigides) sur deux piliers à créer, ainsi que les formalités de régularisation notariales.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Modification du POS.** Pour des raisons d'ordre juridique, le juriste de l'AURG nous a conseillé de limiter l'extension des bâtiments agricoles au seul secteur de la zone NCa, alors

que nous avons retenu les secteurs NC et NCa. Par ailleurs, les précisions concernant les distances d'implantation des bâtiments concernent uniquement les zones UB et NA, alors que nous avons également étendu la modification à la zone UA. Ces dernières régularisations nous permettent de lancer définitivement la procédure de la modification du POS et de solliciter du Tribunal Administratif de Grenoble la désignation d'un commissaire enquêteur.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Projet d'aménagement d'une aire d'accueil familial.** Le Maire présente l'historique et une synthèse du dossier. A partir de 2011, la municipalité a souhaité trouver un compromis pour clore un contentieux engagé avec les propriétaires des terrains concernés, qui date des années 1970. Après concertation avec les services de la Préfecture et de la DDT, nous avons rencontré à plusieurs reprises les familles Jussi sur le sujet. Les propositions envisagées répondent aux préconisations des Administrations concernées et leur seront soumises pour accord préalable avant signature de la convention et instruction du dossier dans le cadre du PLU. La solution d'aménager une aire d'accueil familial semble être la meilleure solution. En finalité, avec la mise en place de cet aménagement de terrains, nous substituons des habitations stabilisées à une situation anarchique et régularisons les problèmes liés aux réseaux et à la sécurité des personnes.

La Présidente de la commission d'urbanisme regrette que la politique du laisser faire sur les dernières décennies aboutisse à une négociation qui entérine administrativement l'occupation d'un terrain classé non constructible.

Les résolutions proposées, comprenant le projet de conventionnement avec les familles Jussi et la solution de créer une aire d'accueil familial, sont mises au vote. Le résultat est le suivant :

Nombre de présents : 12

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 15

Nombre d'abstentions : 3 (celles de Nicole Boulebsol, Madeleine Bonzi, Amable Garcia).

Nombre de voix pour : 12

Vote: favorable à la majorité

➤ **Dissolution du Syndicat Intercommunal Brié Herbeys pour l'Assainissement.** Le Schéma départemental de la coopération intercommunale, rendu exécutoire par arrêté préfectoral du 22/12/2011, a prescrit la dissolution du Syndicat Intercommunal Brié Herbeys pour l'Assainissement, dont Brié-et-Angonnes est membre. Par courrier en date du 06/07/2012, Monsieur le Préfet de l'Isère informe la collectivité de Brié-et-Angonnes, ainsi que la commune d'Herbeys concernée, de son intention de dissoudre la structure, devenue obsolète. Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales, il appartient au Président du syndicat et aux Maires des communes membres d'inviter leur organe délibérant à se prononcer sur le sujet. Le Conseil Syndical et les Conseils Municipaux disposent de trois mois, à compter de la réception du courrier de Monsieur le Préfet. Le Maire fait le point sur le dossier, en rappelant l'historique du syndicat et les enjeux de cette dissolution, et propose d'en approuver le principe. La répartition de l'actif et du passif du syndicat seront constatés et approuvés ultérieurement.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif – année 2011.** Le rapport annuel du Maire est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et

des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement. Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire adjoint Bernard Charvet présente au Conseil Municipal le rapport annuel de 2011 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif, destiné notamment à l'information des usagers et des Administrations. Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le document établi et notamment sur :

▲ **les indicateurs techniques** : points de prélèvements, nombre d'abonnés, nombre de branchements, volumes d'eau distribués, etc.

▲ **les indicateurs financiers** : le prix de l'eau (les modalités de tarification, les redevances et les surtaxes, etc.) et la gestion (budget, encours de la dette, montant des travaux réalisés).

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement Grenoble-Alpes METRO.** Dans le cadre du Syndicat Intercommunal Brié Herbeys Assainissement, la Métro prend en charge depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 la collecte, le transit et le traitement des eaux usées des communes de Brié et d'Herbeys. Le rapport reprend globalement les modalités de fonctionnement et les indicateurs du service assuré par la Métro.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Questions diverses.**

▲ Yves Markowicz informe l'assemblée que le projet de restructuration des lignes de transport 3330, 3331, 3332 et 3333 du réseau Tanslère a été récemment validé. Globalement, les trajets seront plus directs et plus rapides. L'offre sera la même tout au long de l'année, vacances scolaires comprises.

▲ Le 07/04/2013, un semi-marathon sera organisé de Grenoble à Vizille et traversera le territoire communal.

**Affiché en mairie le 05/09/2012.**

Le Maire,  
Robert MEYER

